

A.I.M.A

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros**

Siège social : 36/38 rue du 5 Novembre 59145 Berlaimont

978 161 628 R.C.S VALENCIENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSOCIÉ UNIQUE EXTRAORDINAIRE DU 02/04/2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 10 heures, l'Associé unique de la société A.I.M.A, s'est réuni au siège situé au 36/38 rue du 5 Novembre 59145 Berlaimont, immatriculé au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 978 161 628.

L'assemblée est présidée par Monsieur EZZAIDI Aimad en qualité de Président,

Sont présents :

- Monsieur EZZAIDI Aimad , possédant 100 actions

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 100 actions sur les 100 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Démission du président
- Nomination du nouveau président
- Agrément à la cession d'actions
- Modification des statuts
- pouvoir pour effectuer les formalités légales

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur EZZAIDI Aimad de ses fonctions de président à compter du **02/04/2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après ladite démission, décide de nommer en qualité de président Monsieur SALHI Mohamed Said, né le 25/01/1994 à EL HARRACH (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant au 15 Rue PIERRE LARIVIERE, Appt 55, 2e étage 59440 AVESNES SUR HELPE.

Ce dernier accepte ladite nomination et déclare ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction ni être frappé d'incapacité de gérer.

Cette nomination prend effet à compter du **02/04/2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne son agrément quant à la cession des 100 actions détenues par Monsieur EZZAIDI Aimad à Monsieur SALHI Mohamed Said.

Cette cession prend effet à compter du **02/04/2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En vu des résolutions susvisées, l'Associé unique décide de modifier les informations quant aux soussignés dudit acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

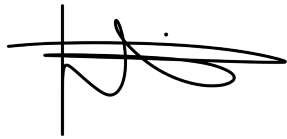
Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance

Fait à BERLAIMONT,
CERTIFIÉ CONFORME,
LE **02 AVRIL 2025**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, stylized loop on the right.